

Commission permanente du 31 mars

Le Grand Est investit pour son patrimoine naturel

Lors de la Commission permanente du 31 mars 2017, placée sous la présidence de Philippe Richert, la Région Grand Est a engagé plus de 4,1 M€ pour des actions en faveur de la préservation de l'environnement.

La Région Grand Est compte, en effet, un grand nombre d'espaces naturels exceptionnels tant par leur paysage que leur biodiversité. Ces espaces contribuent à l'attractivité du territoire régional. Ainsi, dans le cadre de sa politique « espaces et patrimoine naturels », la Région Grand Est soutient notamment la préservation, la gestion et la valorisation des espaces naturels patrimoniaux ainsi que la sensibilisation du public à l'environnement naturel du Grand Est.

Soutien aux Parcs Naturels Régionaux (PNR)

La Région réaffirme son soutien aux territoires d'exception du point de vue patrimonial comme les 6 Parcs Naturels Régionaux (PNR)¹ dans le cadre de sa politique régionale.

Acteurs majeurs de la mise en œuvre de la stratégie régionale en matière de biodiversité, les PNR contribuent à la promotion de l'ensemble du territoire régional et à son attractivité. Les PNR sont d'ores et déjà des acteurs importants du projet de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de leurs patrimoines.

La Région Grand Est établit avec chaque PNR une convention triennale d'objectifs qui a pour ambition de définir les priorités partagées des deux signataires ainsi que les modalités techniques et financières du partenariat. Cette convention met notamment en valeur la plus-value apportée par l'action des parcs.

Dans le cadre de la présente Commission Permanente, les Parcs Naturels Régionaux de Lorraine et des Ardennes seront soutenus dans leur fonctionnement et dans leur programme d'action 2017.

Soutien aux Conservatoires d'espaces naturels (CEN)

Dans le cadre de sa politique « espaces et patrimoine naturels », la Région soutient la préservation, la gestion et la valorisation des espaces naturels patrimoniaux par les Conservatoires d'espaces naturels du Grand Est, acteurs majeurs de la préservation de la biodiversité :

- le Conservatoire des sites Alsaciens (CSA),
- le Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne-Ardenne (CENCA),
- le Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine (CENL).

¹ Les 6 Parcs Naturels Régionaux du Grand Est sont :

- Parc Régional de Lorraine,
- Le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord,
- Le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges,
- Le Parc Naturel Régional des Ardennes,
- Le Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient,
- Le Parc Naturel Régional de la montagne de Reims.

Les trois Conservatoires d'espaces naturels du Grand Est bénéficient de l'agrément Etat/Région et participent à la sauvegarde des milieux et des espèces menacés à travers une démarche en 5 axes :

- connaître le patrimoine naturel pour le protéger,
- protéger les sites naturels pour préserver les espèces,
- gérer durablement pour conserver la biodiversité,
- valoriser les sites et accueillir le public,

Education à l'Environnement, au Développement Durable et aux territoires

Dans le cadre de sa nouvelle politique en faveur de l'éducation à l'environnement, à la nature et au développement durable, la Région a lancé en novembre 2016 **un appel à projet à destination du public scolaire et des clubs nature**. La Commission Permanente de ce jour a sélectionné 67 dossiers déposés au titre de cet appel à projets par 61 associations. Une aide totale de 673 765 € est attribuée à ces projets.

Cet appel à projets a pour objectif de permettre la compréhension et la participation des jeunes à la protection de la nature, de l'environnement et du développement durable. Il est également conçu pour accompagner les politiques développées par la Région en matière d'environnement en lien avec ses compétences.

Par ailleurs, la présente Commission Permanente a attribué une aide au titre des dispositifs Education à l'Environnement arrivés à échéance et menés en place jusqu'alors par les 3 anciennes régions :

- 231 3177 € au titre des chèques nature du territoire champardennais,
- 17 290 € au titre du soutien du territoire alsacien aux équipements pédagogiques dans le cadre scolaire qui répondent à des besoins régionaux clairement identifiés et démontrent une réelle plus-value par rapport aux outils existants,
- 123 000 € au titre du soutien apporté par le territoire lorrain à 8 associations labélisées d'initiation et d'éducation à la nature, à l'environnement et au développement durable.

A noter qu'un nouveau dispositif régional est en cours d'élaboration concernant **les actions de sensibilisation à l'égard du grand public**.

CONTACT PRESSE

Gaëlle Tortil-Texier
06 78 79 93 36 / 03 88 15 69 84
Service presse
03 87 61 68 51
presse@grandest.fr
gaelle.tortil-texier@grandest.fr